

# Concours d'entrée EN3S

Chaque année, deux concours nationaux sont organisés simultanément pour accéder à la formation initiale "[Dirigeant d'un organisme de protection sociale](#)" de l'EN3S. **Cette année, un troisième concours sera mis en place.**

- Le concours externe est ouvert aux titulaires d'un diplôme sanctionnant trois années d'études supérieures.
- Le concours interne est destiné aux personnels des organismes de Sécurité sociale (et aux personnels d'organismes relevant d'une convention collective Sécurité sociale) justifiant de quatre années d'ancienneté minimum.
- **Le troisième concours est destiné à toute personne justifiant d'une expérience professionnelle de 5 ans hors institution Sécurité sociale.**

**56 places** sont ouvertes pour les concours d'entrée de l'EN3S en 2019 :

- 29 places pour le recrutement externe
- 24 places pour le recrutement interne
- 3 places pour le recrutement troisième concours

## Conditions d'accès

Le troisième concours est ouvert à toute personne justifiant d'une expérience professionnelle de 5 ans hors institution Sécurité sociale (sans condition de diplôme). Le candidat devra remettre lors de son inscription au concours :

- Les justificatifs relatifs à l'exercice d'activités professionnelles publiques, privées ou associatives durant cinq ans
  - En ce qui concerne les activités salariées : les certificats de travail délivrés par le ou les employeurs ou, à défaut, tout autre pièce en attestant ainsi que l'état récapitulatif des activités.
  - En ce qui concerne les activités non salariées : un certificat délivré par un organisme consulaire, une association, un ordre professionnel ou, à défaut, toute autre pièce justifiant.
- Une note de réalisation probantes développant les réalisations du candidat en lien avec les enjeux actuels de la protection sociale et analysant la manière dont ils pourraient exercer les compétences développées dans leurs futures fonctions d'agent de direction.

## Calendrier des épreuves 2020

- Inscriptions : du mercredi 15 janvier au mardi 31 mars 2020
- Épreuves écrites : lundi 29, mardi 30 juin et mercredi 1er juillet 2020
- Résultats d'admissibilité : début septembre 2020
- Épreuves orales : du lundi 14 septembre au vendredi 9 octobre 2020
- Résultats d'admission : fin septembre 2019
- Rentrée : janvier 2021

# Concours d'entrée EN3S

**Devenez dirigeant de la protection sociale. Passez les concours de l'EN3S.**

Chaque année, deux concours nationaux sont organisés simultanément pour accéder à la formation initiale "[Dirigeant d'un organisme de protection sociale](#)" de l'EN3S. Cette année, un troisième concours sera mis en place.

- Le concours externe est ouvert aux titulaires d'un diplôme sanctionnant trois années d'études supérieures.
- Le concours interne est destiné aux personnels des organismes de Sécurité sociale (et aux personnels d'organismes relevant d'une convention collective Sécurité sociale) justifiant de quatre années d'ancienneté minimum.
- Le troisième concours est destiné à toute personne justifiant d'une expérience professionnelle de 5 ans hors institution Sécurité sociale.

**56 places** sont ouvertes pour les concours d'entrée de l'EN3S en 2019 :

- 29 places pour le recrutement externe
- 24 places pour le recrutement interne
- 3 places pour le recrutement troisième concours
- [Se renseigner](#)
- [Se préparer](#)
- [S'inscrire](#)
- [Résultats](#)
- [Centres d'examen 2019](#)

## Se renseigner sur les concours d'entrée

### Conditions d'accès

Le concours externe est ouvert :

- Aux candidats titulaires d'un diplôme national sanctionnant trois années d'études supérieures ou d'un autre titre ou diplôme classé au niveau II, ou d'une attestation délivrée par un établissement d'enseignement supérieur justifiant d'une équivalence à la détention d'un diplôme ou d'un titre de niveau II ;
- Aux candidats justifiant de tout autre diplôme, certificat ou titre délivré dans un autre Etat membre de l'Union européenne par une administration, un établissement ou un organisme public ou privé, équivalent à la détention d'un diplôme ou d'un titre de niveau II ;

Les personnes ayant trois enfants peuvent faire acte de candidature au concours externe sans remplir les conditions de diplôme mentionnées ci-dessus. Le concours interne est ouvert aux personnes justifiant, au 31 décembre de l'année du concours, d'au moins quatre années d'ancienneté dans un ou plusieurs organismes de Sécurité sociale. Le concours interne est également ouvert aux personnes employées dans les conditions prévues par les conventions collectives nationales de sécurité sociale par des organismes habilités à cette fin par des dispositions législatives ou réglementaires. Ce concours est sans condition de diplôme. Nul ne peut se présenter plus de trois fois aux épreuves des concours. Aucune condition de nationalité ou d'âge n'est exigée pour ces concours.

Le troisième concours est ouvert à toute personne justifiant d'une expérience professionnelle de 5 ans hors institution Sécurité sociale (sans condition de diplôme). Le candidat devra remettre lors de son inscription au concours :

- Les justificatifs relatifs à l'exercice d'activités professionnelles publiques, privées ou associatives durant cinq ans
  - En ce qui concerne les activités salariées : les certificats de travail délivrés par le ou les employeurs ou, à défaut, tout autre pièce attestant ainsi que l'état récapitulatif des activités.
  - En ce qui concerne les activités non salariées : un certificat délivré par un organisme consulaire, une association, un ordre professionnel ou, à défaut, toute autre pièce justifiant.

- Une note de réalisation probantes développant les réalisations du candidat en lien avec les enjeux actuels de la protection sociale et analysant la manière dont ils pourraient exercer les compétences développées dans leurs futures fonctions d'agent de direction.

## **Calendrier des épreuves 2020**

- Inscriptions : du mercredi 15 janvier au mardi 31 mars 2020
- Épreuves écrites : lundi 29, mardi 30 juin et mercredi 1er juillet 2020
- Résultats d'admissibilité : début septembre 2020
- Épreuves orales : du lundi 14 septembre au vendredi 9 octobre 2020
- Résultats d'admission : fin septembre 2019
- Rentrée : janvier 2021

## **Programme des épreuves : concours interne et externe**

Le concours d'entrée de l'EN3S a lieu en deux séquences composées de trois épreuves chacune pour les concours interne et externe.

### **Les épreuves écrites d'admissibilité :**

**1ère épreuve : Durée 5 heures – coefficient 5 (une épreuve à choisir par le candidat au moment de l'inscription) :**

- Composition de droit public\*
- Composition de sciences économiques\*
- Composition portant sur un sujet relatif à l'évolution des idées et des faits politiques, économiques, sociologiques et culturels en France ou dans le monde
- Étude de cas portant sur des questions managériales incluant notamment des aspects de stratégie, d'organisation et de ressources humaines.

**2ème épreuve : Durée 4 heures – coefficient 4**

- Note de synthèse à partir d'un texte ou d'un dossier de caractère administratif

**3ème épreuve : Durée 4 heures – coefficient 6**

- Composition sur un sujet relatif aux grandes questions sanitaires et de protection sociale

### **Les épreuves orales d'admission :**

**1ère épreuve : Durée 30 min – coefficient 6**

Conversation avec le jury à partir d'un curriculum-vitae détaillé, avec photo d'identité et d'une lettre de motivation. Cette épreuve se compose de 10 min de présentation puis de 20 min de conversation avec le jury. Elle vise à vérifier l'adéquation du profil du candidat avec les fonctions proposées aux anciens élèves, d'apprécier sa personnalité, ses capacités de réflexion, d'initiative, de réaction ainsi que sa motivation.

**2ème et 3ème épreuves : Durée 30 min – Préparation 20 min – coefficient 3 (chacune)**

Deux épreuves techniques orales à choisir au moment de l'inscription parmi les matières suivantes :

- Droit du travail
- Droit public\*

- Économie\*
- Gestion comptable et financière
- Questions sanitaires et de protection sociale
- Science politique
- Santé publique
- Statistiques.

Toute note inférieure à 6 sur 20 à l'une des épreuves, à l'exception des deux épreuves orales techniques est éliminatoire. \*Les matières de droit public ou d'économie ne peuvent être choisies qu'à l'écrit ou à l'oral.

[Annexe du programme des épreuves](#)

## **Programme des épreuves : troisième concours**

### **Les épreuves écrites d'admissibilité :**

**1ère épreuve : Durée 5 heures – coefficient 4 (une épreuve à choisir par le candidat au moment de l'inscription) :**

- Composition de droit public
- Composition de sciences économiques
- Composition portant sur un sujet relatif à l'évolution des idées et des faits politiques, économiques, sociologiques et culturels en France ou dans le monde
- Étude de cas portant sur des questions managériales incluant notamment des aspects de stratégie, d'organisation et de ressources humaines.

**2ème épreuve : Durée 4 heures – coefficient 4**

- Note de synthèse à partir d'un texte ou d'un dossier de caractère administratif

### **L'épreuve orale d'admission :**

- **Entretien sous la forme d'une conversation avec le jury de 45 minutes** à partir de la note de réalisations probantes, du curriculum-vitae détaillé et de la lettre de motivation. Elle vise à vérifier l'adéquation du profil du candidat avec les fonctions proposées en sortie de formation, d'apprécier sa personnalité, ses capacités de réflexion, d'initiative, de réaction ainsi que sa motivation.

## **Textes réglementaires**

[Arrêté du 31 octobre 2018 portant ouverture des concours d'entrée à l'École nationale supérieure de sécurité sociale en 2019 \(59e promotion\)](#)

[Arrêté du 11 juin 2019 portant nomination des membres du jury des concours d'entrée à l'EN3S en 2019 \(59e promotion\)](#)

[Arrêté du 31 juillet 2013 relatif à l'organisation des concours, aux modalités d'inscription, à la nature et à l'organisation des épreuves, au contenu des programmes, à la composition et à l'organisation des jurys et aux règles de discipline des concours d'entrée à l'EN3S.](#) (texte en vigueur au 16/08/2018)